DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE DINÉAULT

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260428-2026_030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 15/04/2026

Date d'affichage : 30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Procuration : 1
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Menez Ty Lor en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CORNILLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marc CORNILLOU, Hélène POULIQUEN, Eric BODIOU, Loeizaïg ROBACHE, Gaël LECLUZE, Mélanie PERENNES, Marie-Françoise ROSPARS, Marie-Louise KERHOAS, Didier POUSSARD, Philippe MARTEL, Vincent FONTAINE, Raoul BLAIZE, Tinaïg PERENNES, Pascale GUERVILLY, Odile CANQUETEAU, Josua DUTERIEZ, Vincent CHAPPELIN

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Luc COUSQUER donne procuration à Hélène POULIQUEN

Absent(s) : Mme Sophie DROGO

Secrétaire de séance : Tinaïg PERENNES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2026-030 Lotissement communal dénommé Marcel Charles – Vote du budget primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du lotissement communal dénommé « Résidence Marcel Charlès » comme suit *(annexe n°4.BP 2026. Lotissement Marcel Charles + n°4 bis page de signature)* :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	39 748,32	35 693,26
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 182 427,71
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	39 748,32	218 120,97
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	86 698,26	39 753,32
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 74 462,62
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	86 698,26	114 215,94
	TOTAL DU BUDGET (4)	125 446,58	332 336,91

Le conseil municipal, à l'unanimité, vu le projet de budget primitif,

- Approuve le budget primitif du lotissement communal dénommé « Résidence Marcel Charlès » de l'exercice 2026 tel que présenté en séance, le vote s'étant fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait certifié conforme
La secrétaire de séance,
Tinaïg PERENNES

Le Maire
Jean-Marc CORNILLOU

MAIRIE DE DINEAULT

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Transmis au représentant de l'Etat